

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

La Présidence de Limoges Métropole

ARRÊTÉ

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **M. David DRIEUX**, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsables du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 25896

La Présidence de Limoges Métropole

Mé le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-13.

Mé la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle de la délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux élus.

CONSIDÉRANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de l'organe délibérant, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 et L. 5212-13 du Code général des collectivités territoriales, à M. David DRIEUX, Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des Bâtiments communautaires.

Tout bon de commande, y compris sous le logiciel RHODÉE toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (révisé) et 25 000 € HT de montant global (travaux et fournitures).

Tout bon de commande, y compris sous le logiciel RHODÉE toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (révisé) et 7 500 € HT de service gestion technique et exploitation.

Démarches manuscrites et décompte tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des Bâtiments communautaires.

Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (beneficial de réception, attestations de travaux) d'un montant inférieur de la Direction des Bâtiments communautaires.

Aux de marchés après travaux réalisés de la Direction des Bâtiments communautaires.

Etats récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction des Bâtiments communautaires.


Actes relatifs à l'adhésion des membres de la Direction des Bâtiments communautaires n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives au processus d'un acte relatif au acte relatif.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. David DRIEUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. David DRIEUX, Directeur au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25896.pdf**
(.pdf, 157,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**